

STOPPONS LA FLAVESCENCE DORÉE EN BOURGOGNE !

Bulletin d'informations sur la Flavescence Dorée en Bourgogne édité par la Commission Régionale Flavescence Dorée

Juillet 2015 - N° 7

PROSPECTION FLAVESCENCE DORÉE 2015

UNE MOBILISATION EXEMPLAIRE EN 2013 ET 2014 QUI DOIT SE MAINTENIR

En 2013 et 2014, les professionnels se sont mobilisés de **manière exemplaire pour la prospection collective du vignoble bourguignon**. L'implication de tous les acteurs a permis d'établir un état des lieux précis de la maladie. Grâce à une analyse de risque concertée, la profession et les services de l'Etat se sont accordés sur un dispositif régional de lutte et de prévention contre la Flavescence Dorée plus fin, permettant des aménagements importants de la lutte insecticide adaptés à chaque situation locale. En 2014, **les surfaces traitées par un insecticide ont ainsi diminué de 40 %**.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2015, avec, de nouveau, une **réduction importante des zones soumises à la lutte insecticide** et une rédefinition des périmètres. L'application de traitements insecticides en fonction du niveau de population du vecteur observé, est maintenue. Le déclenchement des traitements est donc particulièrement raisonné.

Cette évolution n'a été possible que par la mobilisation des professionnels. La **prospection collective est obligatoire et demande l'implication de tous !** Elle conditionne la **réussite du plan de lutte et la maîtrise de la Flavescence Dorée**. **Tout à chacun doit être conscient de ses responsabilités vis-à-vis du vignoble** et doit contribuer à maintenir l'exemplarité de la Bourgogne dans sa gestion de la lutte contre cette maladie.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

UNE PROSPECTION « COLLECTIVE » ET « ENCADRÉE », OBLIGATOIRE

L'arrêté préfectoral en vigueur stipule **l'obligation d'une prospection collective et encadrée**.

Les exploitants doivent participer personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant, aux opérations de surveillance organisées par la FREDON Bourgogne dans les communes où ils exploitent des vignes.

Seule la prospection collective organisée et mise en oeuvre par FREDON est conforme à la réglementation.

Toutes les personnes travaillant au sein de votre exploitation peuvent participer à ces prospections.

DEROULEMENT DE LA PROSPECTION

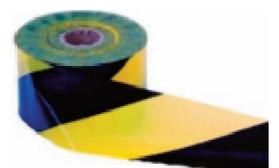
Selon le calendrier choisi dans chaque département, chaque exploitation reçoit **une convocation écrite ou orale** du Responsable Communal ou de l'ODG à **une ou plusieurs journées de prospection pour chacune des appellations où se situent ses parcelles**.

La **première demi-journée est encadrée par des techniciens** des différents organismes régionaux. Elle permet de rappeler les enjeux de la prospection collective et de remettre les guides de prospections qui aideront les professionnels. De plus, elle **sert à former ou à rappeler comment reconnaître un pied atteint de jaunisse et comment réaliser le marquage des pieds**. Les cartes de prospection sont fournies et doivent être complétées, le cas échéant, avant d'être renvoyées à la FREDON. Les techniciens accompagnent les professionnels dans leur prospection durant cette demi-journée.

LA PRESENCE A CETTE DEMI-JOURNEE ET AUX PROSPECTIONS EST OBLIGATOIRE.

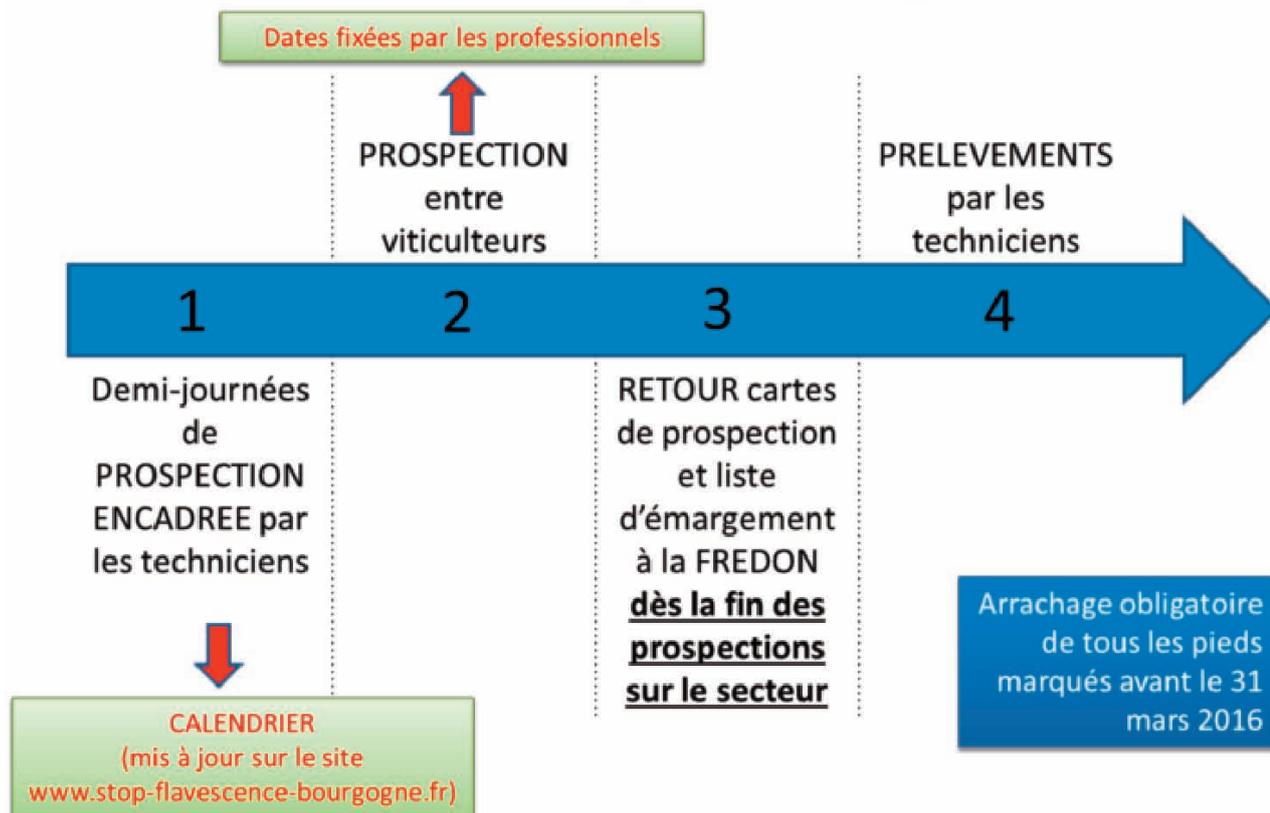
Lors des prospections, le marquage des pieds symptomatiques se fait avec de la **rubalise noire et jaune** fournie, et seulement avec cette rubalise. Tout bombage ou utilisation d'autre rubalise est proscrit.

Le marquage doit être fait **sur le pied et sur un des 2 piquets de bout de rang** où est situé le cep.



Les pieds marqués doivent être situés sur les cartes fournies. Ils sont représentés par une croix. Les bouts de rangs sont marqués par des flèches. Dans le cas où de nombreux pieds sont marqués, la parcelle doit être entourée et le nombre de pieds indiqué.

Enchaînement FORMATION / PROSPECTION / Prélèvements



Dès cette opération terminée, le responsable communal centralise les cartes de prospection, où **TOUS** les pieds marqués auront été repérés, et les renvoie à la FREDON **dès la fin des prospections** sur le secteur, pour que **les prélèvements puissent débuter le plus rapidement possible**.

CONTRÔLE DE LA PARTICIPATION AUX PROSPECTIONS

Cette année, afin de **garantir la participation de tous les professionnels**, une liste de participants pré-remplie avec les exploitations ayant du parcellaire sur la commune concernée par la visite est fournie aux Responsables Communaux par la CAVB.

Ainsi, le **Responsable Communal effectuera un pointage du nombre de prospecteurs présents par exploitation et par demi-journée** en fin de visite. Une seule fiche est faite par commune.

Sur cette fiche, des précisions sur les surfaces exploitées peuvent être apportées si le Responsable Communal le souhaite.

Ces fiches seront renvoyées à la FREDON avec les cartes de prospection. La CAVB traitera les enregistrements à l'automne. Elle procédera ainsi au contrôle de chaque exploitation et mettra à disposition du SRAI les constats réalisés, pour la notification des sanctions par les Services de l'Etat.

Avec la même volonté de s'assurer de l'implication de tous, dans les secteurs ou communes où la mobilisation n'a pas été suffisante pour permettre de mener à bien la prospection l'an dernier, un représentant des services de l'Etat (SRAI) sera présent lors de la demi-journée de prospection encadrée par les techniciens.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES PROSPECTIONS ENCADREES JOINT A CE BULLETIN

Rédacteurs : FREDON Bourgogne / CAVB / BIVB - Mise en page : BIVB

www.stop-flavescence-bourgogne.fr



CALENDRIER PREVISIONNEL DES PROSPECTIONS ENCADREES «PRE-VENDANGES»

Ce calendrier prévisionnel est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la maturité courant août.

N'hésitez pas à demander confirmation auprès des Responsables Communaux.

Des mises à jour régulières seront faites sur le site www.stop-flavescence-bourgogne.fr

Pour les communes non listées ci-dessous, le calendrier des prospections encadrées «post-vendanges» sera communiqué début septembre 2015.

Date	Horaire	Commune(s)	Lieu de rendez-vous
24 août 2015	Matin : 7h30	Ladoix-serrigny, Corgoloin, Comblanchien	Cimetière Corgoloin
	Après-midi : 13h30	Bligny-les-Beaune, Sainte-Marie-la-Blanche	Bligny-les-Beaune lieu-dit «Creux Chaumont»
25 août 2015	Matin : 7h00	Puligny-Montrachet, Corpeau	Cimetière Puligny
	Journée : 7h30	Mercurey, Mellecey, Fontaines, Saint-Martin-sous-Montaigu	Cimetière Mercurey
	Après-midi : 13h30	Auxey-Duresses	Place de l'Église
26 août 2015	Journée : 7h30	Mercurey, Mellecey, Fontaines, Saint-Martin-sous-Montaigu	Cimetière Mercurey
	Matin : 7h30	Savigny-les-Beaune	Place de la statue du Saint-Vincent
	Matin : 7h00	Monthélie	Lavoir
	Matin : 8h00	Pierreclos, Bussières, Serrières	Plan d'eau Bussières
	Après-midi : 13h30	Meloisey	Ancien Lavoir
	Après-midi : 13h30	Arcenant, Meuilley, Messanges, Bevy, Chevannes, Collonges-les-Bevy, Segrois, Curtil-Vergy, l'Étang-Vergy, Reulle-Vergy, Villars-Fontaine, Curley	Cimetière de Chevannes
27 août 2015	Matin : 7h30	Gevrey-Chambertin	Espace Nelson Mandela
	Matin : 8h00	Vosne-Romanée, Boncourt-le-Bois, Flagey-Echezeaux	Cimetière de Vosne-Romanée
	Après-midi : 14h00	La Rochepot, Nolay, Cormot-le-Grand	Ancienne gare Nolay
28 août 2015	Matin : 8h00	Saint-Aubin	Entrée Gamay
	Matin : 7h30	Volnay	Place de la mairie
31 août 2015	Matin : 8h00	Villers-la-Faye	Salle des fêtes
	Après-midi : 13h30	Pernand-Vergelesses	Place de la gare
1er septembre 2015	Matin : 8h00	Pommard	Place Eglise/fontaine
	Matin : 8h00	Chaux	Salle des fêtes
	Matin : 7h00	Marsannay-la-Côte, Couchey, Chenove, Dijon	Triangle des noyers (ouzeloy) à Marsannay
2 septembre 2015	Matin : 8h00	Magny-les-Villers	Mairie
	Matin : 8h00	Fixin	Parc Noisot, parking de la salle de la Charmotte
	Matin : 7h45	Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey	Cimetière de Nuits

www.stop-flavescence-bourgogne.fr

Communes de Saône-et-Loire

